



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23<sup>e</sup> séance du mercredi 12 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Carolina Carvalho et consorts : « *De nouvelles fermetures d'offices postaux : quid de Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le conseil communal invite et encourage la Municipalité à demander au Conseil d'Etat vaudois de s'engager contre les fermetures postales dans le cadre de ses prérogatives (art. 33 al. 8 OPO) »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi douze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire